

## A Paris, toutes les lignes de bus sont désormais accessibles aux personnes en situation de handicap moteur

Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et Président du Stif, Bertrand Delanoë, Maire de Paris et Pierre Mongin, Président-Directeur général de la RATP, inaugurent, ce jeudi 28 janvier, la mise en accessibilité de l'ensemble des 60 lignes de bus parisiennes aux personnes en situation de handicap moteur. Une réalisation aussi majeure que nécessaire, rendue possible grâce aux politiques volontaristes menées par la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, le STIF et la RATP.



Fixé par le STIF dans son schéma directeur de l'accessibilité, l'objectif était ambitieux : rendre les 60 lignes de bus parisiennes accessibles aux personnes en situation de handicap moteur avant début 2010.

Malgré l'importance des travaux à réaliser, le pari a pu être tenu. L'ensemble du réseau de bus parisien intra-muros est désormais accessible, offrant aux personnes en situation de handicap moteur une alternative efficace au réseau métro, dont la mise en accessibilité intégrale demeure difficile à réaliser.

La mise en accessibilité des 60 lignes parisiennes supposait l'adaptation des points d'arrêts et des matériels roulant. Une ligne de bus est considérée comme accessible dès lors que 70% de ses arrêts au moins sont accessibles. La mise en accessibilité du réseau parisien n'aurait pu aboutir sans une co-maîtrise d'ouvrage réussie entre la RATP et la Ville de Paris, laquelle s'est chargée de la réalisation des travaux d'aménagement (rehaussements de trottoir, déplacements de mobiliers urbains voire d'arrêts, marquage des repères...), financés à parts égales par la Région Ile-de-France et le STIF.

De 1999 à 2008, la Région Ile-de-France et le STIF ont ainsi investi 12M€ afin d'assurer la mise en accessibilité de points d'arrêts sur les lignes de bus parisiennes.

Depuis 1999, la RATP a acquis, pour le réseau de bus parisien, 1415 bus équipés de rampes pour les personnes en situation de handicap moteur afin de favoriser le développement de l'accessibilité sur le réseau bus.

Si l'accessibilité totale des 60 lignes de bus parisiennes aux personnes en situation de handicap moteur représente une excellente nouvelle, elle ne constitue qu'une étape dans la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau bus de la RATP.

Le prochain objectif pour le STIF et la RATP est désormais de garantir, d'ici 2015, la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau de bus de la RATP, qui compte 350 lignes en Ile-de-

France au total. Cet objectif suppose de conserver un rythme soutenu de travaux avec la mise en accessibilité de 40 à 50 lignes chaque année en moyenne. C'est un nouveau pari organisationnel, compte tenu de la nécessaire coordination avec les nombreuses collectivités traversées par les lignes.

Des efforts sont également menés par la Région Ile-de-France, le STIF et la RATP pour faciliter l'accessibilité des personnes malvoyantes et malentendantes aux bus en équipant ces derniers de systèmes d'annonces sonores et visuels.

Initié par le laboratoire Paris Région Innovation avec l'Institut de la Vision, le projet PANAMMES (projets d'aménagements nouveaux pour améliorer l'accessibilité des malvoyants, malentendants et sourds), auquel participe la RATP, prévoit en outre d'expérimenter des solutions innovantes destinées à améliorer l'accessibilité des personnes malvoyantes et malentendantes, avec par exemple la mise en place dans certains arrêts d'une information sonore relative à l'arrivée du prochain bus.

### **Contacts presse**

**Région Ile-de-France/Ghislaine Collinet : 01 53 85 66 66**

**STIF/Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42**

**Ville de Paris/Stéphanie Véron : 01 42 76 49 61**

**RATP/Steve Viala: 01 58 78 37 37**